



Relogement

Quel accompagnement pour les relogements ?

Vous habitez dans les bâtiments O, J, A et C ? Comme tous les occupants des immeubles, vous avez été enquêté lors d'un diagnostic social réalisé en 2020, afin de connaître vos souhaits et besoins.

Que vous soyez locataire ou propriétaire, les chargées de relogement sont là pour vous aider à trouver un nouveau logement qui réponde au mieux à vos critères. Cet accompagnement a démarré en 2020, pour une durée prévisionnelle de 5 ans. **Des permanences sont proposées sur rendez-vous tous les jeudis au portique de l'Hôtel de Ville.**

Quelles aides financières ?

L'ensemble des ménages, enquêtés lors du diagnostic social, peuvent bénéficier d'un forfait de 3 600€ d'aide au déménagement et à la réinstallation (hébergés non inclus).

Je suis locataire privé. Qui dois-je contacter afin d'être accompagné dans mon relogement ?

La vente du logement que vous occupez doit être enclenchée par votre propriétaire, pour vous permettre de démarrer vos démarches. Pour plus d'information, vous pouvez rencontrer les chargées de relogement lors des permanences organisées le jeudi au portique de l'Hôtel de Ville.

Je souhaite accéder à un logement social mais ne connais pas les démarches à effectuer.

Notre équipe vous accompagne dans toutes les étapes pour accéder à un logement social : depuis la demande jusqu'à l'emménagement dans le nouveau logement.

Qu'est-il prévu pour les propriétaires occupants souhaitant rester propriétaires ?

Les chargées de relogement sont **en veille sur les biens mis en vente à Saint-Priest et les communes voisines**, afin de vous mettre en contact avec les propriétaires vendeurs.

La Ville de Saint-Priest a également mis en place **le dispositif « logements d'échanges »**. Ces logements seront proposés à la vente aux propriétaires occupants **souhaitant rester propriétaire occupant et ayant accepté l'offre d'achat de la Métropole**. Ces logements seront attribués selon des critères établis (santé, âge, ressources, situation familiale) dans le cadre de commissions présidées par Monsieur le Maire.

Sera-t-il possible de réintégrer les bâtiments A, C ou J une fois les travaux de restructuration réalisés ?

L'opération du bâtiment C a été conçue pour être abordable et ouverte aux ménages de Bellevue, néanmoins, **la mise en vente n'aura certainement pas lieu avant 2027** pour les premiers logements, et les prix de vente ne sont pas encore connus. Les opérations du bâtiment A et J, vont devenir du logement locatif social.

Le projet Bellevue ne semble « pas fait pour nous » ; peut-on rester dans le quartier ?

Vous êtes les bienvenus pour vous positionner sur des logements à vendre ou à louer sur le secteur centre-ville de Saint-Priest. Les immeubles Mozart et Chopin vont notamment bénéficier de financements publics importants dans le cadre du Plan de sauvegarde, qui permettront de revaloriser les immeubles.